



# EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/17 de la Municipalité, du 19 juin 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

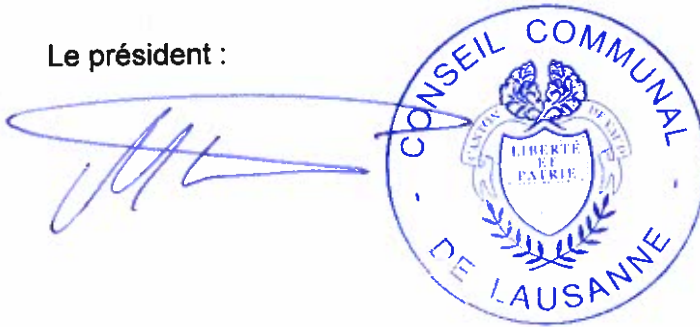
1. de valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur le bien-fonds 3526 de la commune de Lausanne, situé avenue Victor-Ruffy 56, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la SCHL pour le prix de CHF 7'800'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 36'000.- ;
2. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur le bien-fonds 5057 de la commune de Lausanne, situé boulevard de Grancy 44, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la société Bâtir ABC SA pour le prix de CHF 5'100'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 51'000.- ;
3. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie, tel qu'amendé, sur le bien-fonds 5334 de la commune de Lausanne, situé avenue Henri-Warnery 6, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la CODHA pour le prix de CHF 2'130'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 42'600.- ;
4. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les biens-fonds 42 et 932 de la commune de Lausanne, situés avenue de France 71-73, pour une durée de 90 ans, et la vente des bâtiments à la SCHL pour le prix de CHF 14'000'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 63'000.- ;
5. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur le bien-fonds 2462 de la commune de Lausanne, situé chemin de la Cassinette 2-4, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la SCHL pour le prix de CHF 11'100'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 48'000.- ;
6. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur le bien-fonds 5316 de la commune de Lausanne, situé avenue Edouard-Rod 2-4, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la SCHL pour le prix de CHF 14'050'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 63'000.- ;
7. valider la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie, tel qu'amendé, sur le bien-fonds 1118 de la commune de Lausanne, situé avenue de France 35, pour une durée de 90 ans, et la vente du bâtiment à la société coopérative d'habitation Les Communs pour le prix de CHF 2'950'000.-, moyennant paiement d'une rente annuelle de CHF 30'000.- ;

./..

8. accepter de sursoir au paiement de la rente pour une période de dix ans pour l'ensemble des DDP, afin de faciliter les investissements nécessaires à l'assainissement énergétique des bâtiments ;
9. allouer un montant de CHF 28'630'000.- au crédit d'acquisition de la législature ;
10. prendre acte que le plan d'investissement de la Ville de Lausanne intégrera, lors de sa prochaine révision, un montant supplémentaire de CHF 28'500'000.- destiné à l'assainissement des bâtiments

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :

The image shows a blue ink signature of the Secretary, written in a stylized, flowing script.